

COVID-19 : Le Département met en place un plan de continuité du service public

Suite aux annonces du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur, le Département invite tous les Haut-Pyrénéens au plus grand civisme et au respect des règles de prévention face à l'épidémie de COVID-19. **Limitez vos déplacements à l'essentiel !**

Les services du Département restent mobilisés pour vous assister dans vos démarches. Cependant, nous sommes contraints de modifier nos modalités d'accueil pour se conformer à ces instructions.

Afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques et vous assurer d'une réponse rapide, nous vous invitons à nous joindre prioritairement en utilisant le **formulaire de contact** de notre site internet : **www.hautespyrenees.fr**

➡ Les bâtiments du Département sont fermés au public.

Les Maisons de la Solidarité Départementale, les Services Protection Maternelle Infantile et Actions de santé sont fermés.

Une cellule départementale d'urgence pour les urgences alimentaires et la protection de l'enfance reste à votre écoute au 05 62 56 73 02

Pour toute autre demande, nous assurons un accueil téléphonique renforcé tous les jours du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Accueil Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hautes-Pyrénées (MDPH) : 05 62 56 73 50

Accueil personnes âgées : 05 62 56 74 28

➡ Les évaluations à domicile pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) sont suspendues.

Pour le dépôt des dossiers, une boîte aux lettres est disponible devant la balustrade de la Direction de la Solidarité Départementale, place Ferré à Tarbes.

➡ Les allocations et prestations sociales sont versées normalement aux bénéficiaires.

➡ En ce qui concerne l'entretien des routes, le service d'astreinte continue à fonctionner afin de veiller à la sécurité de tous.

Pour le **dispositif de soutien économique des entreprises** mis en place par les pouvoirs publics (CCI, DIRECCTE, DDFIP, URSSAF, Banque de France), vous pouvez contacter le 05 62 51 88 98

Plus d'infos : www.tarbes.cci.fr

La Région suspend l'ensemble des remboursements des avances déjà accordées à des entreprises d'Occitanie, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril et mobilise une première enveloppe exceptionnelle de 5 M€ auprès des banques afin qu'elles s'appuient sur les garanties d'emprunt de la Région et assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises.

Numéro d'appel : le 3010

Plus d'infos : www.laregion.fr

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA, Relations presse

Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr